



PRÉFET DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 002 spécial publié le 5 janvier 2021

Sommaire affiché du 5 janvier 2021 au 4 mars 2021

SOMMAIRE

DCPPAT

- Arrêté N° 2021-PREF-DCPPAT-BCA-003 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Claire LAVOUE-DESDEVISES, Directrice du secrétariat général commun départemental
- Arrêté N° 2021-PREF-DCPPAT-BCA-004 du 4 janvier 2021 portant subdélégation de signature à Mme Claire LAVOUE-DESDEVISES, Directrice du secrétariat général commun départemental



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

ARRÊTÉ

**N° 2021-PREF-DCPPAT-BCA- 003 du 4 janvier 2021
portant délégation de signature à Mme Claire LAVOUE-DESDEVISES,
Directrice du secrétariat général commun départemental**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

VU les circulaires du premier ministre en date des 7 juillet 2008 et 31 décembre 2008 relatives à l'organisation de l'administration départementale de l'État ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Éric JALON, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU l'arrêté préfectoral n°312 du 31 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral 2020-PREF-DCPPAT-BCA- 311 du 31 décembre 2020 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures de l'Essonne ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2020 portant nomination des directeurs des secrétariats généraux communs départementaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Délégation de signature est donnée à Mme Claire LAVOUE-DESDEVISES, Directrice du secrétariat général commun départemental, pour signer et viser en toutes matières ressortant des missions et compétences listées dans l'arrêté portant organisation du secrétariat général commun du département de l'Essonne tous arrêtés, actes, décisions, pièces et correspondances relevant du ministère de l'intérieur, de l'organisation et du fonctionnement du secrétariat général commun, de la Direction départementale des territoires, de la Direction départementale de la protection des populations, de la Direction départementale de la cohésion sociale, de l'unité départementale de la Direccte à l'exclusion des actes mentionnés aux articles 2 et 3.

Cette délégation comprend notamment les actes liés à la liquidation et l'ordonnement des crédits rattachés aux programmes suivants :

Centre financier	Intitulé du programme
0119-C001-DP91 0119-C001-DR75 0119-C002-DP91 0119-C002-DR75	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements
0122-C002-DP91 0122-C002-DR75	Concours spécifiques et administration
0124-D075-DD91	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative
0134-CCRF-DR75	Développement des entreprises et régulations
0135-IFEA-T091	Équipement et aménagement
0176-CCSC-CASO	Police nationale
0176-CCSC-DPAR	Police nationale – Soutien et logistique
0181-IDF1-P091	Prévention des risques
0206-DR75-P091	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
0207-IDF1-PR91	Sécurité et éducation routière
0215-DR75-T091	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
0216-CAJC-DP91	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
0216-CPRH-CDAS	Action sociale
0216-CIPD-DP91	Comité interministériel de prévention de la délinquance
0217-SGAC-ASPR	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
0232-CVPO-DP91	Vie politique, culturelle et associative
0303-DR75-DP91	Immigration et asile
0354-DR75-DP91 0354-DR75-DMUT 0354-CPNE-DR75	Administration territoriale
0723-DR75-DD91	Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat

907	Opérations commerciales des domaines
362 et 363	Compétitivité et plan de relance (en attente de définition des centres financiers)

ARTICLE 2:

Sont exclues des délégations consenties à l'article 1^{er} du présent arrêté les matières ci-après :

- les arrêtés à caractère réglementaire ;
- les actes portant nomination des membres de comités, conseils et commissions ;
- les décisions attributives de subvention de fonctionnement ou d'investissement à des collectivités locales.
- la réquisition du comptable public ;
- la décision de ne pas suivre un avis défavorable du contrôleur financier
- Les conventions conclues au nom de l'État avec les laboratoires des collectivités territoriales dans le cadre des analyses officielles réalisées pour le compte de la DDPP.

ARTICLE 3 :

Demeurent réservés à la signature des directeurs et directrices des directions départementales interministérielles :

- les actes préparatoires aux décisions de gestion courante, rattachés à l'exercice de leur autorité hiérarchique à l'égard des agents placés sous leur autorité
- les décisions rattachées à l'exercice de leur autorité hiérarchique à l'égard des agents placés sous leur autorité en matière indemnitaire, d'avancement et de promotion, de mobilités, disciplinaire, de temps de travail, de congés.

ARTICLE 4 :

En application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, Madame Claire LAVOUE-DESDEVISES peut par arrêté, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour signer les actes figurant à l'article 1^{er} du présent arrêté après en avoir préalablement informé le Préfet et obtenu son accord.

Cet arrêté devra être publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne et viser l'avis du Préfet du département.

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée aux ordonnateurs secondaires délégués listés en annexe 1 dans le cadre des dépenses réalisées par carte d'achat.

ARTICLE 6 :

Les arrêtés préfectoraux n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-159 et n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-161 du 24 août 2020 sont abrogés.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de la préfecture, les directeurs et directrices des DDI et la directrice du secrétariat général commun départemental sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.



Éric JALON
Préfet de l'Essonne

Annexe 1 – Liste des porteurs de cartes d'achat

CHARPENTIER	Fernanda	Préfecture de l'Essonne
CHOQUET	Annie	DDCS de l'Essonne
COUPARD	Philippe	UD 91 Direccte
DA SILVA BRAZ	Maria Helena	Préfecture de l'Essonne
DE FREITAS	Christophe	DDCS de l'Essonne
DECHIRAT	Nadine	Secrétariat général commun départemental
DESCHAMPS	Christophe	Sous-Préfecture d'Etampes
DUBOIS	Philippe	Préfecture de l'Essonne
DUMOULIN	Eric	DDPP de l'Essonne
DUPIERRE	Sophie	Préfecture de l'Essonne
ELAIN	Giulia	Secrétariat général commun départemental
JALON	Eric	Préfecture de l'Essonne
KAPLAN	Benoît	Préfecture de l'Essonne
HUMMEL-FOURRAT	Vanessa	DDPP de l'Essonne
LABRIT	Guillaume	Préfecture de l'Essonne
LABYLLE	Nadiège	Secrétariat général commun départemental
LADJELATE	Nassira	Sous-Préfecture de Palaiseau
LEPRINCE	Eric	Sous-Préfecture d'Etampes
LEVASSEUR	Véronique	Secrétariat général commun départemental
MARY	Sylvain	Préfecture de l'Essonne
MUTEL	Marc-Antoine	Secrétariat général commun départemental
NIHOUARN	Roland	Préfecture de l'Essonne
POUPEAU	Patricia	Sous-Préfecture d'Etampes
ROGIER	Philippe	DDT de l'Essonne
SAMGHOR	Aïcha	Préfecture de l'Essonne
ZEROUALI	Christophe	Secrétariat général commun départemental



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**N° 2021-PREF-DCPPAT-BCA-004 du 4 janvier 2021
portant subdélégation de signature**

**Claire LAVOUE-DESDEVISES,
Directrice du secrétariat général commun départemental**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 44 ;

VU le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Éric JALON, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 312 du 31 décembre 2020 portant organisation du Secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-PREF-DCPPAT-BCA-003 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature à Mme Claire LAVOUE-DESDEVISES, Directrice du secrétariat général commun départemental ;

VU l'avis favorable de M. le Préfet de l'Essonne en date du 4 janvier 2021

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Dans le cadre de la délégation conférée à Mme Claire LAVOUE-DESDEVISES, Directrice du secrétariat général commun départemental, subdélégation de signature est également conférée aux agents désignés ci-après, dans la limite de leurs attributions :

- M. Hugues LACOURT,
Directeur Adjoint du Secrétariat Général Commun Départemental

Service départemental du Numérique :

- Mme Solange CLAIN

En cas d'absence ou d'empêchement :

- M. Nicolas LAURO
- M. Guy DUBOIS

Service Ressources Humaines :

- Mme Emilia DUARTE-MARTINS

En cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme Nadia ISSATI
- Mme Giulia ELAIN
- M. Christophe ALIBA ou en cas d'absence ou d'empêchement :
 - Mme Patricia MACE
 - Mme Marie-Christine SOUBRAT-CLERICE

Service Programmation :

- Mme Florence PLATTARD

En cas d'absence ou d'empêchement :

- M. Guillaume ADREANI
- Mme Nadiège LABYLLE
- M. Olivier TOMEZAK

Service Moyens Généraux :

- Mme Nathalie ROUSSELET

En cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme Véronique BOSCH
- Mme Myriam BRETTE
- M. Christophe ZEROUALI ou en cas d'absence ou d'empêchement :
 - Mme Nadine DECHIRAT
 - M. Franck LAFONT
 - M. Marc-Antoine MUTEL

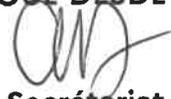
Mission Qualité/Performance :

- Mme Sophie DA SILVA

ARTICLE 2 :

Les agents mentionnés à l'article 1er sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

Claire LAVOUE-DESDEVISES



**Directrice du Secrétariat Général
Commun Départemental**